Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20260626-CM20260623N42-DE

DEPARTEMENT : ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT MALO
COMMUNE : CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf d'Ille et Vilaine dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Yoann HERVOIR, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2026
Etaient présents : M. HERVOIR Yoann, Maire, Mmes BRAGEUL-PITOIS Gaëtane, LE BRETON Marina, MM. BUTOWSKI Bruno, NAVARRO Georges, Adjoints Mmes COSNEAU Françoise, GESTIN Marie-José, GORGE Allison, MAÏGA Isabelle, OLLIVIER Céline, POMIER Claire, MM. DE CACQUERAY Hervé, DE MENOU Antoine, DURAND Sébastien, HAZEVIS Frédéric, RATAUX Sébastien, SIMONIN Donovan, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.
Etaient absents excusés : M. DAUCE Jean-Luc donne pouvoir à M. BUTOWSKI Bruno pour voter en son nom,
Mme TROTEL-LE FAOU Olivia

Secrétaire de Séance : Mme GORGE Allison

Délibération n° 42 / 2026

URBANISME – AFFAIRES FONCIERES

Objet : Convention avec UniLaSalle Rennes, Ecole des métiers de l'environnement – Orientation de la politique énergétique et du déploiement d'énergie renouvelable dans la commune.

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil Municipal la volonté communale de développer l'utilisation des énergies renouvelable et les aménagements durables sur son territoire.

Monsieur le Maire précise qu'il s'est rapproché d'UniLaSalle Rennes – Ecole des métiers de l'environnement, située sur le campus de Ker Lann à Bruz (35170), pour la réalisation d'un projet pédagogique des étudiants de 5ème année en cycle d'ingénieur en génie de l'environnement.

Le projet consistera en la mise en œuvre d'un rapport de cadrage énergétique de la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine dans le but d'orienter la politique énergétique et de déploiement d'énergie renouvelables de la commune.

La période prévue pour la réalisation de ce projet est du 2 septembre 2026 au 9 janvier 2027.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20260626-CM20260623N42-DE

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

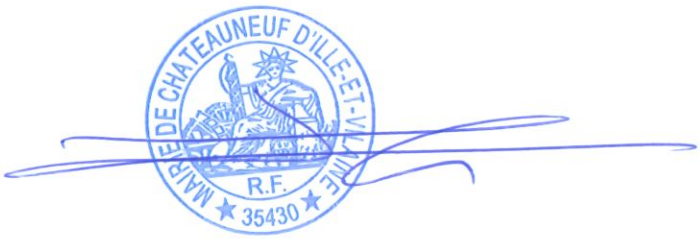
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** la convention proposée par UniLaSalle Rennes – Ecole des métiers de l'environnement jointe en annexe ;
- **Valide** la participation financière de la commune à hauteur de 2 500 € HT soit 3 000 € TTC pour le financement du projet et le financement des frais de déplacement des étudiants ;
- **Autorise** UniLaSalle Rennes – Ecole des métiers de l'environnement à communiquer sur ses différents supports à propos du partenariat avec la commune.
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire** pour la signature de ladite convention ;

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Yoann HERVOIR,
Maire de Châteauneuf d'Ille et Vilaine



Certifié conforme et exécutoire après affichage et envoi en Préfecture le :